



# Concertation préalable H2V Marseille Fos

## Compte-rendu de la réunion publique thématique « Impacts environnementaux et sécurité industrielle »

*Lundi 27 novembre 2023 à 18h00 à Port-Saint-Louis-du-Rhône (salle Marcel Pagnol)*

La réunion publique a duré 03 heures et 05 minutes. Elle a rassemblé près de 50 participants.

### En tribune :

- François GUILLERMET, Directeur du projet H2V Marseille Fos
- Frédéric GERARD, Directeur technique, H2V
- Frédéric PAWLOWSKI, Directeur d'études, Eco-Med

### Table ronde n° 1 – Les rejets atmosphériques

- Sébastien MATHIOT, Chargé d'action territoriale, AtmoSud
- Maria CRIADO, Département Santé-Environnement, Agence Régionale de Santé (ARS) PACA

### Table ronde n° 2 – La sécurité industrielle

- Jean-Philippe PELOUX, Adjoint du chef de l'Unité Départementale 13, Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA
- Commandant DEMARLE, Groupement Risque Industriel et Technologique, Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) 13

### Garants de la concertation (désignés par la Commission Nationale du Débat Public)

- Christophe KARLIN
- Vincent DELCROIX

### Modération :

- Séverine DUMONT, Systra

## Le déroulé de la réunion

1. Mots d'accueil .....	2
2. Présentation du cadre et des modalités de la concertation.....	2
3. Présentation du projet H2V Marseille Fos.....	4
4. Les tables-rondes thématiques .....	4
5. Mots de conclusion .....	13

## 1. Mots d'accueil

**Séverine DUMONT, Systra**, remercie le public pour sa présence et présente le déroulé de cette troisième réunion publique de la concertation sur le projet H2V Marseille Fos, dédiée aux impacts environnementaux et à la sécurité industrielle.

**Jean-Paul GAY, adjoint au maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône délégué à l'environnement, aux espaces verts et au logement**, souhaite la bienvenue aux participants et excuse Monsieur le Maire pour son absence. Il explique que cette concertation se situe sur un territoire fortement impacté par l'industrie. Les élus, les habitants et les acteurs du territoire sont tous concernés par ces nouveaux projets, d'où l'importance de la concertation citoyenne. Il estime qu'une attention particulière doit être accordée à la décarbonation de l'industrie : les nouveaux projets doivent créer de l'emploi mais aussi être respectueux de l'environnement. Il juge indispensable que les infrastructures d'accès à ces futurs sites soient adaptées, notamment la liaison Fos-Port-Saint-Louis, le fluvial et le ferroviaire.

**Séverine DUMONT, Systra**, introduit les garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), **Christophe KARLIN** et **Vincent DELCROIX**.

## 2. Présentation du cadre et des modalités de la concertation

**Vincent DELCROIX, Garant**, présente le rôle des garants. Ils garantissent le droit du public à l'information et à la participation quant aux décisions impactant l'environnement, droit ayant valeur constitutionnelle. Ils sont neutres et indépendants. Ils veillent à la bonne information et à la participation du public au cours de la concertation, afin que celui-ci puisse débattre de l'opportunité du projet, de ses caractéristiques et de ses enjeux. Ils ne donnent pas d'avis sur le projet mais établissent un bilan sur le déroulement de la concertation, un mois après sa clôture. Deux mois après sa publication, au plus tard, le maître d'ouvrage indique les suites données à son projet : s'il le poursuit en l'état, s'il le modifie ou s'il l'abandonne.

Il indique que la CNDP a fait face à une situation inédite puisque trois porteurs de projet – Carbon, H2V et GravitHy – ont réalisé une saisine quasi simultanée pour des projets implantés à proximité. Ces projets étant spatialement et temporellement liés, la CNDP a souhaité une coordination de ces concertations. En ce sens, la CNDP porte une page internet listant les effets cumulés des projets. Il encourage le public à le consulter. [Lien vers le site.](#)

Il revient sur les insatisfactions exprimées lors de la dernière réunion publique, à la fois sur une intervention qui a été jugée trop longue par certains, et sur les limitations de temps de parole. Il tient à rappeler les principes de la concertation :

- L'équivalence : chacun est mis sur un pied d'égalité.
- Tous les arguments sont recevables, sauf ceux couverts par la loi.
- La qualité prime sur la quantité.
- Le respect mutuel et le respect des règles. Il précise que les garants, le maître d'ouvrage et son assistance ne jouent pas un rôle de police. Ils comptent sur la responsabilité des intervenants pour respecter le cadre établi.

Enfin, il explique que le choix a été fait de cadrer les échanges afin de traiter tous les sujets et de respecter la durée de la réunion publique. Il soulève un dilemme, celui de ne pas limiter les échanges avec la certitude de fortement dépasser la durée prévisionnelle des échanges, ou de cadrer davantage les échanges au risque de ne pas pouvoir répondre à toutes les questions. Il ajoute qu'il est toujours possible de poser des questions sur le site internet, par carte T ou lors d'une prochaine rencontre.

## Echanges avec le public

**Romuald MEUNIER, MCTB Golfe de Fos Environnement**, rappelle son interpellation liée aux comptes-rendus des réunions, qu'il juge actuellement trop restreints et qui ne permettent pas, selon lui, de restituer correctement le débat aux personnes absentes. Il considère que des verbatims exhaustifs seraient plus adaptés au cadre de la concertation. De son point de vue, le choix d'abandonner les verbatims augure négativement la suite de la concertation.

**Christophe KARLIN, Garant**, précise que la concertation est faite pour le plus grand nombre : il a donc été fait le choix de réaliser des comptes-rendus synthétiques par souci de pédagogie et afin de toucher le plus de personnes possibles. Ces comptes-rendus sont relus et amendés par les garants, qui estiment que la retranscription est fidèle. Les garants prennent acte de la demande de **Monsieur MEUNIER** de publier des verbatims exhaustifs des réunions publiques, et indiquent qu'ils seront prochainement mis en ligne.

**Romuald MEUNIER, MCTB Golfe de Fos Environnement**, salue ce choix. Il souhaite donner deux exemples pour illustrer ses propos. Le premier est celui de l'intervention de **Christophe CASTANER**, président du conseil de surveillance du Grand Port Maritime de Marseille : selon lui, il manque, dans le compte rendu synthétique actuellement disponible, des propos et des données essentielles. Le deuxième est l'absence de retranscription des propos du maître d'ouvrage sur le covoiturage et son souhait de se reposer sur le volontarisme de ses salariés. Enfin, il estime que les propos des associations demandant à H2V de faire preuve de bonne volonté, ne sont pas fidèlement retranscrits non plus.

**Christophe KARLIN, Garant**, confirme que les verbatims des réunions publiques vont être réalisés et publiés sur le site internet.

**Bernard NICCOLINI, L'Etang Marin**, affirme qu'une personne a triplé son temps d'intervention lors de la dernière réunion publique, par rapport au temps imparti. Il demande aux garants leur définition du « temps » et s'il est équivalent tout au long de la réunion, c'est-à-dire le même pour tous les participants et pour tous les sujets.

**Séverine DUMONT, Systra**, détaille les modalités de la concertation. Celle-ci se déroule depuis le 30 octobre et jusqu'au 22 décembre 2023, sur un périmètre constitué des communes de Fos-sur-Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts.

### Les modalités d'information :

- Le dossier de concertation, sa synthèse et le dépliant d'information disponibles sur le site internet de la concertation et distribués lors des réunions publiques ;
- [Le site internet de la concertation](#) ;
- Des communications dans les magazines municipaux, sur les sites internet et les réseaux sociaux des collectivités du périmètre de la concertation ;
- Deux expositions : une exposition permanente à Fos-sur-Mer et une exposition itinérante, actuellement à Port-Saint-Louis-du-Rhône, et à partir du 1<sup>er</sup> décembre à la mairie de Saint-Mitre-les-Remparts.

### Les modalités de participation :

- Les rendez-vous de la concertation ;
- L'espace d'expression sur le site internet de la concertation ;
- Le coupon T attaché au dépliant d'information ;
- Par mails sur les questions relatives à la concertation, auprès des garants ([delcroix@garant-cndp.fr](mailto:delcroix@garant-cndp.fr) et [christophe.karlin@garant-cndp.fr](mailto:christophe.karlin@garant-cndp.fr)).

## Echanges avec le public

**Un citoyen** demande pourquoi les lieux et les heures des réunions ne sont pas indiqués dans la documentation distribuée.

**Séverine DUMONT, Systra**, répond que les lieux n'étaient pas connus au moment de l'impression de la documentation. Toutes les informations sont désormais disponibles en ligne.

### 3. Présentation du projet H2V Marseille Fos

**François GUILLERMET, Directeur du projet H2V Marseille Fos**, précise qu'il est accompagné pour cette réunion de **Frédéric GERARD**, Directeur technique de H2V, et des représentants des bureaux d'études de H2V.

Il présente la société H2V et notamment sa stratégie d'implantation dans les zones portuaires qui concentrent des industries polluantes, afin de proposer des solutions de décarbonation pour les usages industriels et pour les mobilités maritimes, aériennes et terrestres.

Il indique que les processus des productions d'hydrogène bas carbone et de e-méthanol seront présentés lors de la table ronde sur la sécurité industrielle, par son collègue **Frédéric GERARD**.

Il présente les chiffres clefs du projet :

- 2 phases du projet :
  - Phase 1 – mise en service en 2028 : 2 unités de production d'hydrogène associées à une unité production de e-méthanol ;
  - Phase 2 – mise en service en 2030 : 4 unités de production d'hydrogène.
- 265 emplois directs et indirects ;
- 910 millions d'euros d'investissements.

### 4. Les échanges thématiques

**Séverine DUMONT, Systra**, présente les modalités de ces échanges thématiques. Elle explique que **Gwenaëlle HOURDIN**, déléguée du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (S3PI), devait faire un retour sur l'audition de H2V par son organisme mais que celle-ci a dû annuler son intervention pour des raisons de santé. Les résultats seront consultables sur le site de la concertation et sur le site (S3PI).

#### Table-ronde n°1 – Les besoins en hydrogène et les débouchés

**Séverine DUMONT, Systra**, invite **Frédéric PAWLOWSKI** à présenter les études réalisées sur la parcelle H2V par Eco-Med.

**Frédéric PAWLOWSKI, Directeur d'études d'ECOMED**, présente la spatialisation des enjeux écologies de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer. Il indique que le projet se situe dans le môle central, sur des sols assez remaniés. Selon les données du GPMM, le projet se situe dans une zone à enjeux modérés. Il s'inscrit dans le périmètre d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et de sites Natura 2000.

Il présente les différents types d'habitats :

- Les habitats de type friches, composés de pelouses et fruticées sur sables, qui ont été assez peu remaniés et qui se situent dans la partie centrale du môle ;

- Les habitats fourrés à tamaris qui sont majoritaires et qui se caractérisent par leur aspect sableux ;
- Les habitats salés à proximité de la Darse, composés de sansouïres et de steppes salées à Saladelles ;
- Les plages de galets en bordure de la Darse ;
- Les zones dégradées, avec des remblais réalisés récemment.

Il explique que 23 hectares de zones humides ont été identifiés sur la parcelle, au sens de la législation. Ces zones sont considérées comme humides compte tenu de la présence de certaines espèces. Il explique que deux zones principales ont été identifiées : celle des fourrés de Tamaris et celle des bosquets de peupliers. D'autres habitats humides ont été identifiés au bord de la Darse, avec la présence de sansouïres.

Au niveau de la flore, il explique qu'il y a deux types de structures de la végétation à enjeux : 1) la partie ouest de la parcelle se caractérise par des pelouses et des fruticées sur sables : elle concentre les Myosotis nain, du Lys maritime, des Sérapias ou encore du Liseron rayé ; 2) la partie qui se situe en bordure de la Darse concentre les habitats salés avec des espèces de Saladelle de Provence. Il constate qu'il n'y a quasiment aucun enjeu sur la partie centrale.

Au niveau de la faune, il présente les enjeux en termes d'invertébrés, d'amphibiens, de reptiles, d'oiseaux, de mammifères ou encore de chiroptères. Il note que la parcelle ne se compose pas de zones d'eau : il n'y a donc pas d'enjeu de reproduction des espèces, celles-ci sont plutôt en transit ou en recherche d'alimentation. Certaines espèces ont des gîtes ou des niches sur la parcelle ou à proximité de celle-ci.

**François GUILLERMET, Directeur du projet H2V Marseille Fos**, présente le calendrier et les modalités de la démarche environnementale mise en place par H2V. Il donne la définition de la séquence « *Eviter – Réduire – Compenser* », qui consiste à éviter tout impact environnemental dès que possible, à le réduire s'il ne peut être évité, et à le compenser s'il ne peut être ni réduit ni évité.

Il présente les mesures prévues, pour chacun des trois temps de cette séquence. Les enjeux environnementaux principaux sont liés à la végétation, comme présenté par **Frédéric PAWLOWSKI**. Pour ce qui est des mesures d'évitement, les emprises de l'usine ont été pensées pour éviter au maximum l'impact sur la végétation. S'agissant des stations de flore, des discussions sont en cours pour mettre en place des mesures de protection au-delà de la parcelle H2V. Pour les mesures de compensation, des discussions sont en cours avec le GPMM pour définir des parcelles de compensation au sein de la ceinture verte du GPMM.

### *Echanges avec le public*

**Romuald MEUNIER, MCTB Golfe de Fos Environnement**, demande des précisions sur la première carte présentée par **Frédéric PAWLOWSKI**. Il souhaite savoir s'il s'agit d'une carte produite dans le cadre de la concertation OAZIP (*l'orientation d'aménagement de la zone industrialo-portuaire de Fos à l'horizon 2040, ndlr*) ou par un bureau d'études. Sur la séquence « *Compenser* », il rappelle les difficultés à trouver des sites de compensation, difficultés que l'on constate pour la RD268. Il souhaite savoir si les terrains de compensation envisagés sont locaux.

**François GUILLERMET, Directeur du projet H2V Marseille Fos**, explique que les constats présentés sont ceux du bureau d'études Eco-Med pour les besoins du projet H2V Marseille Fos. Sur les compensations, l'objectif est de compenser à 100% au niveau de la ceinture verte du GPMM.



**Jérémy CLEMENT, Chef de service environnement du GPMM**, confirme que les cartes présentées sont les dernières versions des cartes issues de la démarche OAZIP et du Schéma directeur du patrimoine naturel du GPMM. Concernant les inventaires, il s'agit de données complémentaires produites dans le cadre de ce projet qui permettent d'établir des inventaires complets.

**Frédéric PAWLOWSKI, Directeur d'études d'Eco-Med**, précise qu'Eco-Med travaille sur cette parcelle depuis 2012, d'abord pour le projet Fos Faster (2012-2015), puis pour le projet Quechen (2019) et enfin pour H2V (depuis 2022).

**René RAIMONDI, Maire de Fos-sur-Mer**, rappelle que la commune de Fos-sur-Mer a sacrifié 7 500 hectares sur un total de 9 000. Il souhaite que toutes les mesures compensatoires aient lieu localement. Il appelle à ce que l'espace fosséen ne soit pas oublié et juge impératif que la municipalité soit consultée sur les mesures envisagées.

**François GUILLERMET, Directeur du projet H2V Marseille Fos**, rappelle la nécessité de trouver les bons terrains en fonction des espèces impactées par le projet mais confirme que ce critère est bien pris en compte.

**Un citoyen** demande des précisions sur un potentiel pompage d'eau sur un canal. Il souhaite notamment savoir si des études ont été réalisées.

**François GUILLERMET, Directeur du projet H2V Marseille Fos**, précise qu'une réunion spécifique à la gestion de l'eau aura lieu le 11 décembre. Le GPMM fera partie des intervenants car il est responsable de la fourniture d'eau industrielle. Il précise qu'une dérivation du canal du Rhône est prévue.

**Vincent DELCROIX, Garant**, demande des explications sur le principe de compensation.

**Frédéric PAWLOWSKI, Directeur d'études d'ECO-MED**, explique que la compensation est facile à appréhender en tant que concept mais complexe à mettre en œuvre. Grâce à une cartographie, Eco-Med mesure la surface totale et le nombre d'individus impactés par le projet. A partir de ces données, un ratio de compensation est établi en fonction de la fonctionnalité de la station détruite. Il précise qu'il y a obligation de compenser au plus proche de la station détruite, d'où la recherche de compensation au sein du GPMM. Ce travail se réalise espèce par espèce.

**René RAIMONDI, Maire de Fos-sur-Mer**, signale un décalage entre le cadre présenté par l'équipe H2V et la réalité. De ce qu'il a pu constater, la compensation est souvent financière et ne relève quasiment jamais du déplacement d'espèces. Il cite d'autres exemples de financements d'études.

**Frédéric PAWLOWSKI, Directeur d'études d'Eco-Med**, explique que de nombreux systèmes compensatoires existent : 1) la rétrocession à un organisme usuel : cette opération est difficile à réaliser à cause de la pression foncière, 2) la convention entre un propriétaire (le GPMM) et un maître d'ouvrage (H2V) qui fixe des objectifs et un nombre d'actions ciblées, 3) les mesures d'accompagnement telles que le financement de recherches n'entrent pas dans le cadre de la compensation : elles sont envisagées pour le projet H2V Marseille Fos sur certaines espèces mais ce ne seront pas des mesures compensatoires.

**Romuald MEUNIER, MCTB Golfe de Fos Environnement**, annonce qu'une attention particulière sera apportée aux mesures compensatoires de la part de son association. Il appelle à faire preuve de vigilance sur les espèces qui n'ont pas été observées depuis de

nombreuses années mais qui peuvent fortement ralentir certains projets, comme c'est le cas pour la liaison Fos-Salon.

**Frédéric PAWLOWSKI, Directeur d'études d'Eco-Mec**, explique qu'il existe plusieurs critères écologiques qui permettent de ne pas bloquer un projet pour une espèce qui n'a pas été observée depuis 12 ans, tout en limitant au maximum les potentiels impacts.

**Gilbert DAL COL, MCTB Golfe de Fos Environnement**, demande si l'étude des sols comprenait des analyses souterraines.

**Frédéric PAWLOWSKI, Directeur d'études d'Eco-Med**, précise que les études menées ne portent pas sur la microfaune ou la microflore souterraine, mais sur la structure pédologique du sol.

## Les émissions atmosphériques – Table ronde

**Séverine DUMONT, Systra**, invite **Sébastien MATHIOS**, chargé d'action territoriale d'AtmoSud, et **Maria CRIADO**, Département Santé-Environnement de l'Agence Régionale de Santé (ARS) PACA, à rejoindre la table ronde sur les enjeux de trafic. Elle invite **Sébastien MATHIOS** à livrer son regard sur les enjeux d'émissions atmosphériques sur la ZIP de Fos-sur-Mer.

**Sébastien MATHIOS, chargé d'action territoriale d'AtmoSud**, concentre sa présentation sur les quantités de polluants émis dans l'air. Toutes les données sont libres et accessibles en ligne, via l'outil [CIGALE](#). Il axe sa présentation autour de quatre axes :

- Entre 2007 et 2021, les données montrent que le territoire s'inscrit dans une dynamique de diminution des quantités de polluants émis. A titre d'illustration, les quantités d'oxydes de soufre (SOx) ont baissé de 60%.
- En revanche, il note que qu'il n'y a pas eu de diminution des gaz à effet de serre (GES) : une baisse de seulement -2% a été constatée sur la même période. Il précise que le monde industriel a un poids important dans les émissions de GES de ce territoire.
- Il explique que la zone de Fos-sur-Mer représente 27% des émissions de GES et 57% des émissions de dioxyde de soufre de la région Sud-PACA. L'arrondissement d'Istres représente quant à lui 49% des émissions de GES de la région, d'où l'urgence de les diminuer rapidement, à la fois pour la planète et pour la santé.
- Il existe une grande diversité de molécules émises dans le territoire, donc un potentiel d'impact plus fort sur notre santé. Il est nécessaire d'avoir de la visibilité sur les quantités émises et l'impact des activités industrielles.

**René RAIMONDI, Maire de Fos-sur-Mer**, demande des précisions sur les types de gaz à effet de serre présentés dans cette étude.

**Sébastien MATHIOS, chargé d'action territoriale d'AtmoSud**, précise qu'il s'agit du méthane, du dioxyde d'azote et du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**Séverine DUMONT, Systra**, invite **Frédéric GERARD** à présenter les impacts du projet H2V Marseille Fos en matière de rejets atmosphériques, ainsi que la démarche pour les limiter.

**Frédéric GERARD, Directeur technique de H2V**, présente les processus de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau et de e-méthanol.

Il présente les bénéfices associés au projet, en termes de diminution des émissions de GES par rapport aux carburants existants, de réduction des émissions polluantes du transport

maritime et de valorisation de l'oxygène auprès de clients voisins via l'oxycombustion. Il ajoute qu'une étude sera réalisée avec AtmoSud pour quantifier et mesurer précisément ces bénéfices.

Il détaille les trois sources d'émissions de polluants et les mesures d'atténuation : 1) Les torchères qui fonctionneraient à hauteur de 30 heures par an, 2) La chaudière pour la production de vapeur par bio-méthane, 3) Les gaz de purge issus des systèmes. Il explique que la solution d'oxycombustion permettrait de traiter les gaz de purge restants, appelés COV (Combustibles Organiques Volants). Ce choix s'inscrit dans les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) définies au niveau européen. Une étude de faisabilité est en cours afin d'installer une chaudière électrique.

Il décrit la démarche d'évaluation des risques sanitaires qui se compose de 4 étapes : 1) Evaluation des émissions, 2) Evaluation des enjeux et des voies d'exception, 3) Evaluation de l'état des milieux, 4) Etude prospective en termes de risques sanitaires.

**Séverine DUMONT, Systra**, invite **Maria CRIADO** à présenter le cadre réglementaire ainsi que les actions de l'ARS PACA sur le territoire.

**Maria CRIADO, service santé-environnement de l'ARS PACA**, présente les actions de l'ARS sur le pourtour de l'étang de Berre. Elle indique qu'il est difficile d'établir un lien direct entre pollution de l'air et santé, compte tenu des autres facteurs de risques. L'ARS a développé son action autour de trois axes :

- Renforcer la prévention par l'action environnementale : le projet SCENARII porté avec AtmoSud permet d'évaluer les risques sanitaires à partir de modélisations. Des premiers résultats ont été présentés en 2018 et une mise à jour est en cours.
- Améliorer les connaissances sur l'état de santé : un observatoire départemental de trois cancers (rein, vessie, leucémie aiguë) a été créé. Les premiers résultats ont été publiés en 2019 : ils n'ont pas montré de sur-incidences de ces trois cancers mais les analyses se poursuivent.
- Adapter l'offre de santé : le Centre Hospitalier de Martigues a ouvert une consultation du risque pour les pathologies liées aux expositions professionnelles et environnementales au sein du centre de consultations médicales de Port-de-Bouc.

### *Echanges avec le public*

**Gilbert DAL COL, MCTB Golfe de Fos Environnement**, remercie l'ARS pour sa présence. Il rappelle à AtmoSud qu'il a été demandé à plusieurs reprises d'installer de nouveaux capteurs afin d'avoir une vue d'ensemble des polluants, et que cette demande est restée sans réponse. Il souligne que de nouvelles entreprises vont venir s'installer et vont produire de nouvelles pollutions (trafic routier, carburants brûlés des avions, bruits, odeurs, etc.). Il souhaite que les nouvelles pollutions amenées par le projet H2V Marseille Fos soient prises en compte par AtmoSud. Il considère par ailleurs que H2V est plutôt en retrait sur les questions de transport. Il demande si H2V accepte de lancer des discussions avec les maires afin de construire des logements pour les futurs salariés.

**François GUILLERMET, Directeur du projet H2V Marseille Fos**, explique que décarbonation et dépollution vont de pair. C'est l'objet de l'étude que H2V souhaite mener avec AtmoSud sur ce projet : elle devrait permettre de quantifier les bénéfices du projet pour le territoire. Sur les nuisances sonores et odorantes, le projet est loin des habitations mais ce sujet sera bien traité dans l'étude d'impact.



**Gilbert DAL COL, MCTB Golfe de Fos Environnement**, souligne la présence de vents dominants qui déplacent les nuisances. Sur les torchères, il affirme qu'elles fonctionnent quasiment en continu chez les industriels voisins.

**François GUILLERMET, Directeur du projet H2V Marseille Fos**, précise que H2V veut travailler des solutions adaptées avec le territoire et les salariés en matière de trafic et de logement, en adoptant une approche volontariste.

**Frédéric GERARD, Directeur technique de H2V**, explique que le torchage ne fonctionnerait que 30 heures par an sur le site de H2V. Il précise que les torchères sont uniquement des organes de maintenance et de sécurité qui n'ont pas vocation à fonctionner de manière pérenne. Il ajoute que l'hydrogène a un coût de fabrication qu'il convient de maximiser.

**Jean-Marc MAUCHAUFFEE, Génération Ecologie Bouches-du-Rhône**, demande à H2V pourquoi l'installation d'une chaudière électrique n'a pas été envisagée dès le début du projet. Concernant l'intervention de l'ARS, il relève que les cancers sont pris en référence mais souligne que d'autres maladies, beaucoup plus chroniques, notamment respiratoires et digestives, sont liées à ces polluants. Il souhaite savoir si une étude sur l'impact cumulé des polluants sur la santé a été réalisée, notamment sur la santé des salariés.

**Frédéric GERARD, Directeur technique de H2V**, explique que les deux solutions de chaudières (par bio-méthane et électrique) sont actuellement à l'étude. Il ajoute que des discussions avec PIICTO<sup>1</sup> ont lieu pour récupérer la chaleur des industriels voisins.

**Maria CRIADO, ARS PACA**, confirme que la pollution atmosphérique n'a pas que les cancers comme conséquence mais que les étudier en particulier était une demande du territoire. Il est reconnu que les pollutions ont d'autres conséquences sur la santé. Elle indique que l'étude SCENARII prend en compte une quarantaine de substances et les additionne. Il est prévu que les salariés soient pris en compte dans cette étude.

**Sébastien MATHIOT, AtmoSud**, explique qu'il est bien question d'un cumul de polluants. La finalité de l'étude va permettre d'identifier les probabilités de risques selon les zones.

**Gérard CASANOVA, Fédération d'Action Régionale pour l'Environnement**, estime que la santé n'est pas la même pour tout le monde. Il réitère sa demande d'ouvrir des registres de pathologies afin d'avoir des données constamment mises à jour.

**François LALANDE, Association de Défense et Protection du Littoral du Golfe de Fos (ADPLGF)**, considère que le projet H2V Marseille Fos lui semble aller dans le bon sens. Il souligne que la zone est particulièrement polluée par des industries vieillissantes, et considère comme une opportunité l'arrivée de nouvelles usines qui permettent de décarboner la zone et de réduire les GES. Il évoque également ses inquiétudes sur de potentiels nouveaux impacts, encore non identifiés car il s'agit de nouvelles technologies. Il rappelle que le projet se situe dans un territoire où la concertation est une habitude : de son point de vue, cela devrait permettre de prévenir les risques et d'améliorer les projets. Concernant la phase de production du projet, il relève qu'un certain nombre de rejets sont prévus au niveau du process, avec notamment des torchères. Il souhaite des précisions sur ces torchères, estimant qu'elles fonctionnent pour pallier un dysfonctionnement. Il souhaite également que les nouveaux industriels fassent de la maintenance préventive. Pour finir, il demande que les pollutions liées au trafic soient prises en compte durant les travaux.

<sup>1</sup> L'association PIICTO, créée en 2014, regroupe les entités industrielles implantées sur la zone du Caban-Tonkin et le GPMM.

**François GUILLERMET, H2V**, explique que deux mesures principales sont prévues pour limiter l'impact de la phase de travaux sur le trafic routier : 1) étaler les travaux dans le temps pour éviter les pics de circulation, 2) utiliser les navettes fluviales pour amener les matériaux.

**Romuald MEUNIER, MCTB Golfe de Fos Environnement**, confirme qu'il y a eu une diminution des émissions de GES mais rappelle qu'elle est insuffisante. Il estime que les trois nouveaux projets vont les augmenter et souhaite avoir un ordre de grandeur. Il réclame auprès de la préfecture et de la DREAL des seuils de pollution à considérer sur l'ensemble du territoire, et non limités à quelques industriels. Il exprime aussi la nécessité de prendre en compte le trafic induit par les nouveaux projets. Sur le procédé du projet, il demande s'il est envisagé d'avoir des débouchés en matière de valorisation de l'oxygène. Sur l'estimation faite du bénéfice en CO<sub>2</sub>, davantage d'explications lui semblent nécessaires car selon lui, le chiffre présenté n'apporte pas de certitudes sur la diminution de CO<sub>2</sub> au niveau local.

**Sébastien MATHIOT, AtmoSud**, précise qu'il n'a parlé que des quantités émises au départ de Fos-sur-Mer. Il explique que le secteur maritime est le premier émetteur de polluants du territoire, devant le secteur industriel. La part dédiée aux transports n'est pas visible à l'œil nu mais elle est bien indiquée dans le graphique. Il ajoute que des seuils de cumul sont déjà fixés et les mêmes partout. Sur le nombre de capteurs installés, il indique qu'ils sont au nombre de 5 à Fos-sur-Mer et 4 à proximité du site ArcelorMittal.

**Frédéric GERARD, Directeur technique de H2V**, rappelle qu'à ce stade du projet, il est prévu de rejeter l'oxygène mais que des pistes de valorisation sont étudiées.

**Olivier BEURET, ALNP**, demande s'il y a une limite dans le temps pour utiliser du CO<sub>2</sub> industriel. Il demande si de l'utilisation de biomasse est prévue.

**François GUILLERMET, Directeur du projet H2V Marseille Fos**, indique qu'une limite est fixée à 2041 par la réglementation européenne. Après cette date, tout dépendra de l'alimentation des installations industrielles sur lesquelles pourraient être captées le CO<sub>2</sub>. Après 2041, il y aura obligation d'utiliser uniquement du CO<sub>2</sub> biogénique. Celui-ci pourra être capté auprès d'industriels s'ils utilisent des déchets de type biogaz ou biomasse.

**Un habitant de Port-Saint-Louis-du-Rhône** demande des précisions sur le classement Seveso du projet.

**Séverine DUMONT, Systra**, explique que le sujet de la sécurité industrielle et du classement Seveso va être abordé tout de suite, lors de la dernière table ronde.

**René RAIMONDI, Maire de Fos-sur-Mer**, demande à l'ARS si un plan d'agrandissement de l'offre hospitalière est prévu, en particulier pour le Centre Hospitalier de Martigues.

**Maria CRIADO, ARS PACA**, confirme que cette croissance de la population est déjà prise en compte et que des réunions avec la préfecture ont eu lieu.

**René RAIMONDI, Maire de Fos-sur-Mer**, souhaite que les élus locaux soient associés à ces réunions.

## La sécurité industrielle – Table ronde

**Séverine DUMONT, Systra**, invite le **Commandant DEMARLE**, du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) 13, et **Jean-Philippe PELOUX**, de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA, à rejoindre la table

ronde. Elle demande à **Frédéric GERARD** de présenter la démarche mise en œuvre par H2V en matière de sécurité industrielle et de maîtrise des risques.

**Frédéric GERARD, Directeur technique**, présente le classement administratif prévu : le site H2V Marseille Fos relèverait des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et serait donc soumis à autorisation environnementale. A ce stade des études, le projet serait classé comme site Seveso seuil haut compte tenu des quantités de stockage prévisionnelles de e-méthanol et d'hydrogène. Ce classement impose des éléments de sécurité supplémentaires qui vont dans l'intérêt de tous.

Il explique que le double objectif de l'étude de dangers est d'identifier et de prévenir les risques. Cette étude se compose de 4 étapes, qui vont permettre d'établir des scénarios et d'arrêter des Mesures de Maîtrise de Risques (MMR). A ce stade, les principaux risques sont associés aux molécules présentes sur site :

- L'hydrogène dont le principal risque est son explosivité ;
- Le e-méthanol dont le principal risque est sa toxicité, même s'il s'agit d'une molécule biodégradable dans l'eau et qui n'a pas de bioaccumulation.

Il précise que ces deux molécules sont d'ores et déjà utilisées au sein de la plateforme du GPMM. Il présente quelques MMR envisagées, qui vont concerner l'implantation et l'aménagement du site, la conception de l'installation, l'organisation ou encore l'intervention des secours.

**Séverine DUMONT, Systra**, demande à **Jean-Philippe PELOUX** de présenter le rôle de la DREAL en matière de sécurité industrielle et la méthode de travail avec les industriels qui s'installent.

**Jean-Philippe PELOUX, DREAL PACA**, explique que la législation évolue de façon permanente. Il présente les grands principes de la réglementation ICPE ainsi que le principe de proportionnalité. L'autorisation à exploiter, délivrée par le préfet, impose des obligations à l'exploitant. La DREAL assure le rôle de police administrative pour garantir que le cadre et les prescriptions sont respectés par l'exploitant. Les intérêts protégés sont divers, de la protection de l'environnement à la commodité du voisinage. Il donne la définition et détaille le cadre juridique d'un site Seveso. Il présente les trois critères nécessaires pour autoriser un nouveau Seveso. Il présente ensuite les obligations qui s'appliquent aux exploitants des sites Seveso, en matière de recensement, de MMR, de contrôle ou encore d'études de dangers. Il note la présence de 43 sites Seveso Seuil Haut et 24 Seuil Bas sur le département. Le projet H2V Marseille Fos se situerait dans le périmètre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de Fos Ouest.

**Séverine DUMONT, Systra**, demande au **Commandant DEMARLE** de préciser le rôle du SDIS 13 et l'accompagnement proposé aux industriels.

**Commandant DEMARLE, SDIS 13**, décrit les différentes missions du SDIS 13 qui consistent à assurer la protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement. 85% des interventions concernent la protection des personnes. Il présente le rôle des sapeurs-pompiers en matière de sécurité, qui va de la prévention à l'intervention en cas d'accident. De nombreux échanges ont lieu avec les industriels, la DREAL ou encore le GPMM. Les sapeurs-pompiers interviennent principalement sur l'accessibilité des engins et sur la défense interne des incendies. Ils se basent sur l'analyse des dangers du maître d'ouvrage mais aussi sur leurs propres études. Une fois que l'établissement est en service, des visites de secteurs ont lieu pour que les intervenants connaissent le site et le personnel qui travaille dans le domaine de la sécurité. Ils travaillent également sur les plans d'intervention. Ils réalisent aussi des

visites inopinées avec la DREAL et participent à des exercices de simulation d'intervention. Pour finir, ils interviennent en cas de sinistre, auprès des industriels. Ils font le lien avec l'officier de liaison de l'industriel afin de déterminer la nature de leur intervention.

### *Echanges avec la salle*

**Gilbert DAL COL, MCTB Golfe de Fos Environnement**, demande aux représentants de H2V s'ils envisagent de recruter des sapeurs-pompiers ou de coordonner ce recrutement avec les autres industriels. Il demande également si la saturation des routes est prise en compte dans l'évaluation des risques, compte tenu des risques croissants d'accident. Il demande si la DREAL a prévu de faire plus d'interventions sur ce type d'industrie très dangereuse et peu connue.

**François GUILLERMET, Directeur du projet H2V Marseille Fos**, répond qu'il n'est pas prévu d'embaucher des pompiers. Il précise que le classement Seveso Seuil Haut s'explique par un cumul des quantités de e-méthanol et d'hydrogène. Un ensemble de mesures est mis en œuvre pour maîtriser les risques liés à ce stockage.

**Jean-Philippe PELOUX, DREAL PACA**, explique que la DREAL ne connaît pas encore les zones d'effets futures du projet : un avis sera demandé aux pompiers. L'hydrogène peut inquiéter compte tenu de son caractère explosif mais il s'agit aussi d'une technologie connue. L'inquiétude sur les risques est équivalente aux autres sites Seveso. La vigilance de la DREAL sera de même nature que pour les autres sites, avec une vigilance renforcée au lancement du projet.

**Romuald MEUNIER, MCTB Golfe de Fos Environnement**, revient sur la carte du périmètre du PPRT Fos Ouest. Il souhaite savoir si les trois projets sont circonscrits au sein de ce périmètre.

**Jean-Philippe PELOUX, DREAL PACA**, répond qu'il faut attendre les éléments précis sur les zones d'effet de ces projets pour les positionner. L'enjeu est de réduire le plus possible ces zones d'effet pour que les matrices de danger ne se situent pas dans les zones rouges identifiées. Les projets ne pourront pas se concrétiser si tel est le cas.

**Olivier BEURET, ALNP**, sollicite des retours d'expériences sur des installations similaires. Sur la sécurité, il demande des informations sur l'effet de vieillissement des installations. Sur les électrolyseurs, il demande si un effet domino peut avoir lieu.

**Frédéric GERARD, Directeur technique de H2V**, explique que plusieurs retours d'expériences existent en matière d'hydrogène et d'électrolyse alcaline. Pour ce qui est du méthanol, H2V est un petit projet par rapport à ce qui se fait aujourd'hui. Les risques se situent plutôt sur les quantités stockées. En termes de vieillissement, les électrolyseurs nécessitent un remplacement tous les 10 ans pour maintenir leur efficacité énergétique.

**Romuald MEUNIER, MCTB Golfe de Fos Environnement**, demande s'il est toujours nécessaire que le risque technologique soit circonscrit au sein de l'enceinte de l'établissement.

**Jean-Philippe PELOUX, DREAL PACA**, explique qu'il n'y a pas d'obligation stricte. C'est la matrice de compatibilité et les zones d'effet qui indiqueront si le risque est acceptable ou pas.

**Gilbert DAL COL, MCTB Golfe de Fos Environnement**, demande à la DREAL s'il est prévu davantage de stations de captage, compte tenu des trois nouveaux projets. Il souhaite savoir qui va expulser les gens du voyage s'ils s'installent.

## 5. Mots de conclusion

**Vincent DELCROIX, Garant CNDP**, précise qu'il s'agit d'une belle et bonne réunion où toutes les questions ont été épuisées. Toutes les questions, à l'exception d'une, ont trouvé une réponse.

**Séverine DUMONT, Systra**, indique qu'un compte-rendu de la réunion sera mis en ligne sur le site de la concertation, et invite le public à la prochaine réunion commune avec GravitHy sur l'électricité, qui aura lieu le 7 décembre au théâtre La Manare de Saint-Mitre-les-Remparts à partir de 18h00.